



H&R BLOCK®

Conseils de dernière minute

- Tous ceux qui reçoivent le crédit pour la TPS/TVH ou la Prestation fiscale pour enfant (PFE) devraient produire leurs déclarations avant le 30 avril pour s'assurer de continuer à recevoir leurs prestations à temps.
- Les aînés qui reçoivent le Supplément de revenu garanti (SRG) de la Sécurité de la vieillesse, devraient produire leurs déclarations à temps pour s'assurer de recevoir leurs prestations sans interruption.
- Les étudiants qui demandent un prêt au gouvernement fédéral/provincial doivent produire à temps pour que le traitement de leur demande ne soit pas retardé. Ce conseil s'applique aussi à leurs parents, étant donné que leurs déclarations sont révisées par le centre de traitement.
- Les pénalités pour production tardive sont de 5 % du solde dû, plus 1 % pour chaque mois complet que la déclaration est en retard, jusqu'à un maximum de 12 mois. L'ARC impute aussi des intérêts.

Un spécialiste de l'impôt de H&R Block peut vous donner d'autres conseils fiscaux de dernière minute.